

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 19 novembre 2024

France Travail signe une convention de partenariat avec la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes et l'UDES

Mettre l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en avant auprès des personnes en recherche d'emploi

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Auvergne-Rhône-Alpes (CRESS AURA) et l'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire), ont signé en octobre une convention de partenariat avec France Travail Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif ? Répondre aux enjeux liés aux besoins de recrutements et de professionnalisation des salariés dans l'ESS et à la transition professionnelle des demandeurs d'emploi.



Signature de la convention le 15 octobre avec Nicolas Planchon, Co-président de la CRESS, Frédéric Toubeau, Directeur régional France Travail Auvergne-Rhône-Alpes et Guy Babolat, Délégué régional de l'UDES.

UN PARTENARIAT QUI S'INSCRIT DANS UNE VISION RÉGIONALE PLUS GLOBALE

Cette convention fait partie du plan d'action 2024 de la feuille de route de l'État, pour consolider et développer l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle permettra ainsi de **renforcer la visibilité et l'attractivité des opportunités d'emploi et de création d'activité dans l'ESS, auprès des demandeurs d'emploi**. Mais aussi d'**accompagner les employeurs de l'ESS dans leurs opérations de recrutement** concourant à favoriser la diversité, tout en respectant l'égalité de traitement et en ayant une attention particulière en direction des publics éloignés de l'emploi.

DES ACTIONS CONCRÈTES DEJA IDENTIFIÉES

Pour ce partenariat, quatre axes de travail ont été identifiés pour mener les actions terrain.

1. **Renforcer la connaissance mutuelle de l'ESS et du réseau France Travail** pour mieux orienter/accompagner les demandeurs, pour faciliter les recrutements et la création/reprise d'entreprise.

Exemples : organisation de webinaires de présentation de l'ESS, partage de chiffres clés du marché du travail, création d'une page dédiée à l'ESS sur le site de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes, etc.

2. **Favoriser le développement et la territorialisation de la collaboration entre Entreprises de l'ESS-France Travail**

Exemples : mises en relation avec de nouveaux interlocuteurs territoriaux, participation d'acteurs ESS à des actions recrutement, des présentations métiers ou encore des journées portes ouvertes, etc.

3. **Faciliter et accompagner les recrutements des entreprises ESS**

Exemple : accompagnement par France Travail des entreprises qui le souhaitent dans leur projet de recrutement, etc.

4. **Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi**

L'Auvergne-Rhône-Alpes, une région dynamique en matière d'ESS

Pour rappel, l'Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des régions les plus dynamiques en matière d'ESS en raison notamment de son ancrage historique. C'est la 2^e région en termes de volume d'emplois et d'établissements ESS, juste après l'Ile-de-France. L'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes compte plus de 325 000 emplois et 27 000 établissements employeurs. Elle constitue plus de 11 % de l'emploi en région.

CONTACTS PRESSE

- **CRESS Auvergne-Rhône-Alpes**

Marion Azevedo – mazevedo@cress-aura.org - 07 57 47 95 27

- **UDES**

Philippine Arnal - parnal@udes.fr - 06 75 26 50 50

- **France Travail Auvergne-Rhône-Alpes**

Manon Mazaëff – presseara.69188@francetravail.fr



À PROPOS DE LA CRESS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes est l'organisation qui assure à l'échelle régionale la représentation, la promotion et le développement des associations, fondations, coopératives, mutuelles et sociétés commerciales de l'ESS. Elle est reconnue par la loi sur l'ESS de juillet 2014 (art 6).

> Site internet : cress-aura.org